



Bienvenue à la FONDATION LOUIS DUVANT



La Fondation Duvant est une maison de retraite pour personnes âgées autonomes. Cet établissement public non médicalisé accueille 72 résidents.

Notre équipe s'engage à prendre soin de vous en garantissant la qualité des prestations qui reposent sur les capacités relationnelles, la continuité de service et la compétence du personnel.



VOTRE RÉSIDENCE

La fondation vous offre une architecture lumineuse et conviviale au coeur d'un parc verdoyant. Elle propose des studios de 25m² avec balcon pour une personne et de 30 m² pour les couples.

Elle est construite sur 4 niveaux desservis par deux ascenseurs adaptés et des escaliers.

Chaque studio est conçu pour faciliter votre quotidien et vous permet de conserver votre autonomie et votre intimité. Il comprend notamment une kitchenette et une salle de bain. Il vous appartient de le meubler à votre goût.



NOTRE MISSION

Nous veillons à votre confort, votre bien-être, ainsi qu'à l'hygiène des parties communes de la résidence.

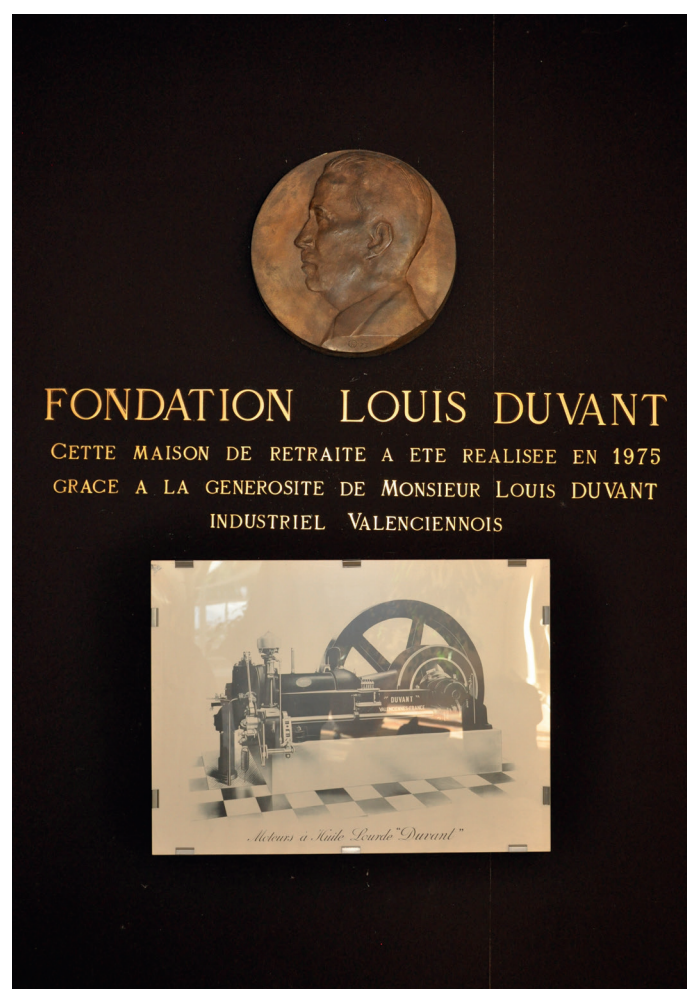
Vos habitudes de vie sont respectées dans un cadre convivial et sécurisé.

Notre équipe aide au maintien de votre autonomie, encourage le maintien de vos liens sociaux en proposant des activités et en assurant un service de qualité afin de répondre à vos attentes et besoins, ainsi qu'à ceux de votre famille.

Au centre de nos préoccupations :

- le respect de votre personne et de votre environnement
- votre alimentation équilibrée et respectueuse des saisons et de vos goûts,
- votre vie sociale

À votre arrivée, un accueil personnalisé vous sera réservé et vous permettra de vous familiariser avec le fonctionnement de la résidence.





NOTRE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Notre Directeur du secteur des personnes âgées, ainsi que notre responsable sont disponibles si vous souhaitez les rencontrer (sur rendez-vous).

L'ensemble de notre personnel est hautement qualifié pour la prise en charge gériatrique et se tient à votre disposition ainsi qu'à celle de votre famille.

VOTRE SÉCURITÉ

Pour votre sécurité, l'établissement ferme ses portes à 20h30. Des codes d'accès vous seront transmis afin de pouvoir entrer et sortir librement.

Un système de vidéo-surveillance est installé dans les circulations de la structure.

Du personnel est présent 24h/24.

VOS OBJETS DE VALEUR

Dans la mesure du possible, préférez confier tous vos objets de valeur à votre famille.

Vous avez toutefois la possibilité de déposer ces biens auprès de la trésorerie du Centre Hospitalier de Valenciennes (av. Désandrouin, bâtiment administratif Désandrouin).

Les objets de valeur restent sous votre responsabilité. Le Centre Hospitalier de Valenciennes et la résidence décline toute responsabilité en cas de vol.

EN CAS DE MALVEILLANCE

Si vous constatez une situation de malveillance, n'hésitez pas à en faire part à un membre de notre équipe.

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

Cette assemblée est composée de représentants des résidents, des familles, du personnel et de la direction du Centre Hospitalier de Valenciennes. Elle se réunit régulièrement pour traiter de toutes les questions relatives au séjour des résidents et au fonctionnement de la structure.

LA COMMISSION DES MENUS

Cette assemblée est composée de représentants des résidents, des personnels des différentes structures du Pôle gériatrie et de la cuisine centrale du Centre Hospitalier de Valenciennes. Elle se réunit régulièrement pour échanger sur la qualité des repas et la composition des menus.

DÉMARCHE QUALITÉ

Le Pôle gériatrie du CH Valenciennes s'est engagé dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité des prises en charge.

Dans ce contexte, notre structure est inscrite dans un programme d'évaluation externe de la qualité.

Vous pouvez contribuer à améliorer la qualité de vie dans la résidence en vous rapprochant des représentants des résidents et des familles participant au Conseil de vie sociale. Un classeur contenant les comptes-rendus est à disposition dans le hall de la résidence.



VOS DROITS

Selon la loi n°2016-87 du 2 février 2016, toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite appelée « directives anticipées », afin de préciser ses souhaits quant à la fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas en capacité, à ce moment-là, d'exprimer sa volonté.

La loi du 28/12/2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement, autorise toute personne majeure à désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant.

En application du décret n°2016-1395 du 18 octobre 2016, les annexes relatives à la personne de confiance sont jointes au présent livret.

Une personne qualifiée, nommée par les tutelles, a pour mission d'aider les usagers à faire valoir leurs droits. Une affiche détaillée indiquant les coordonnées de la personne qualifiée est présente au sein de la structure.

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

Le groupe « bientraitance » réunit des soignants de chaque structure du Pôle gériatrie du CH de Valenciennes et mène des actions de prévention, de réflexion et de lutte contre la maltraitance conformément aux instructions ministérielles du 22 mars 2007 et du 20 février 2014.

Une affiche représentant les valeurs de l'institution est affichée dans tous les services et reprise dans le livret de bientraitance remis à l'arrivée de chaque professionnel.

Un audit de bientraitance est effectué tous les deux ans et permet de croiser le regard des soignants et celui des résidents.

Une procédure de signalement de maltraitance a également été instaurée.

Un conseil ou une aide pour le signalement d'une situation de maltraitance peut vous être apportée :

- via le numéro d'appel national ALMA 3977
- par l'Agence Régionale de Santé, point focal régional 24/24 : 03.62.72.77.77
ars-hdf-signal@ars.sante.fr

En qualité d'usager, vous avez la possibilité d'exprimer oralement vos griefs ou vos remerciements auprès des responsables de l'établissement.

Une commission des relations avec les usagers a été instituée, conformément au décret du 2 mars 2005. Elle est chargée de veiller au respect de vos droits en tant qu'usager, de faciliter vos démarches et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des patients.

Pour saisir la Commission Des Usagers (CDU) :

- Adressez un courrier à Monsieur le Directeur Général, CH de Valenciennes, Bât. Désandrouin - Av. Désandrouin - CS 50479, 59322 Valenciennes Cedex
- Contactez la Direction de la Qualité du CH de Valenciennes, Bât. Désandrouin - Av. Désandrouin, 1^{er} étage porte n°2, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. Accueil : 03.27.14.50.32



La Fondation Duvant est un lieu de vie où le respect de votre mode de vie et de votre indépendance est primordial.

VOTRE JOURNÉE

Votre matinée commence à l'heure que vous souhaitez. Pour vous aider à préparer votre petit-déjeuner, nous vous fournissons toutes les denrées alimentaires nécessaires.

Pour le repas du midi, vous êtes attendu en salle à manger autour d'une table de 6 personnes. Le repas, unique et complet, est servi à l'assiette et accompagné de boissons variées.

Pour votre information, le menu de la semaine est affiché en salle à manger et dans les étages.

L'après-midi, vous vaisez à vos occupations à l'intérieur ou à l'extérieur de la résidence.

Un programme d'animation est mis en place durant la semaine. Une collation vous est proposée vers 15h.

Pour le souper, vous pouvez :

- venir chercher un plateau repas, commandé en amont, dès 17h30, si vous êtes souffrant(e).
- vous rendre en salle à manger à partir de 18h15. Cette dernière ferme ses portes à 19h30.

SOINS ET HYGIÈNE

Lors de votre entrée dans notre établissement, vous conservez votre médecin traitant, pharmacien, infirmière, kinésithérapeute... Vous pouvez également faire venir le coiffeur, l'esthéticienne ou le pédicure de votre choix.

L'ANIMATION

Grâce à l'intervention de bénévoles et à l'implication de notre personnel, des activités régulières sont proposées (cinéma, chant, gymnastique, loisirs créatifs, bibliothèque, jeux de société...).

Nous tenons également compte des fêtes calendaires et organisons régulièrement des sorties.

L'ENTRETIEN

L'entretien de votre studio et de votre linge vous incombe. Notre fondation dispose d'une buanderie que vous pouvez utiliser gratuitement.

Vous pouvez également faire appel, à vos frais, à une aide extérieure.

Nous ne fournissons et n'entretenez que les draps, taies d'oreiller et serviettes de table.

En cas de problème électrique, de plomberie ou de menuiserie, vous pouvez faire une demande d'intervention auprès de notre responsable. Un technicien se déplacera chez vous gratuitement.

Notre fondation participe au tri sélectif des ordures ménagères. Vous trouverez au fond de chaque couloir des poubelles sélectives, ainsi qu'un vide-ordures pour déchets alimentaires emballés sur chaque étage.



VOS SORTIES ET RENCONTRES EN FAMILLE

Pour vos sorties en famille, il vous suffit de prévenir le cadre de santé ou l'équipe soignante de votre étage, au minimum 48h à l'avance. Cela nous permettra de préparer votre départ et, le cas échéant, d'obtenir votre autorisation de sortie.

Votre famille ou vos amis ont la possibilité de fêter avec vous des événements. Pour ce faire, une salle d'hôte est à votre disposition. Nous mettons par ailleurs à votre disposition la vaisselle pour le repas.

L'établissement met à votre disposition une chambre d'accueil famille pour deux personnes.

Elle vous permet de recevoir vos proches pour une durée maximale de trois jours.

Pour plus de renseignements sur les réservations et les modalités de paiement, merci de vous rapprocher de la responsable de la structure au minimum quinze jours avant la venue souhaitée de vos proches.

VOTRE COURRIER

Le facteur distribue le courrier directement dans votre boîte aux lettres.

Pour l'envoi, une boîte aux lettres globale est accessible dans le hall.

VOS CLÉS

Vos clés de chambre et de boîte aux lettres vous sont remises à votre arrivée.

TÉLÉPHONE ET TÉLÉVISION

Si vous désirez avoir le téléphone dans votre studio, vous pouvez faire appel à l'opérateur de votre choix.

Vous pourrez alors installer un combiné téléphonique avec connecteur RJ45.

Grâce à la prise prévue à cet effet, il vous est possible d'installer votre téléviseur dans votre studio. Il est préférable que ce matériel soit d'une taille ne dépassant pas 55 cm, de type LCD ou plasma.

LE CULTE

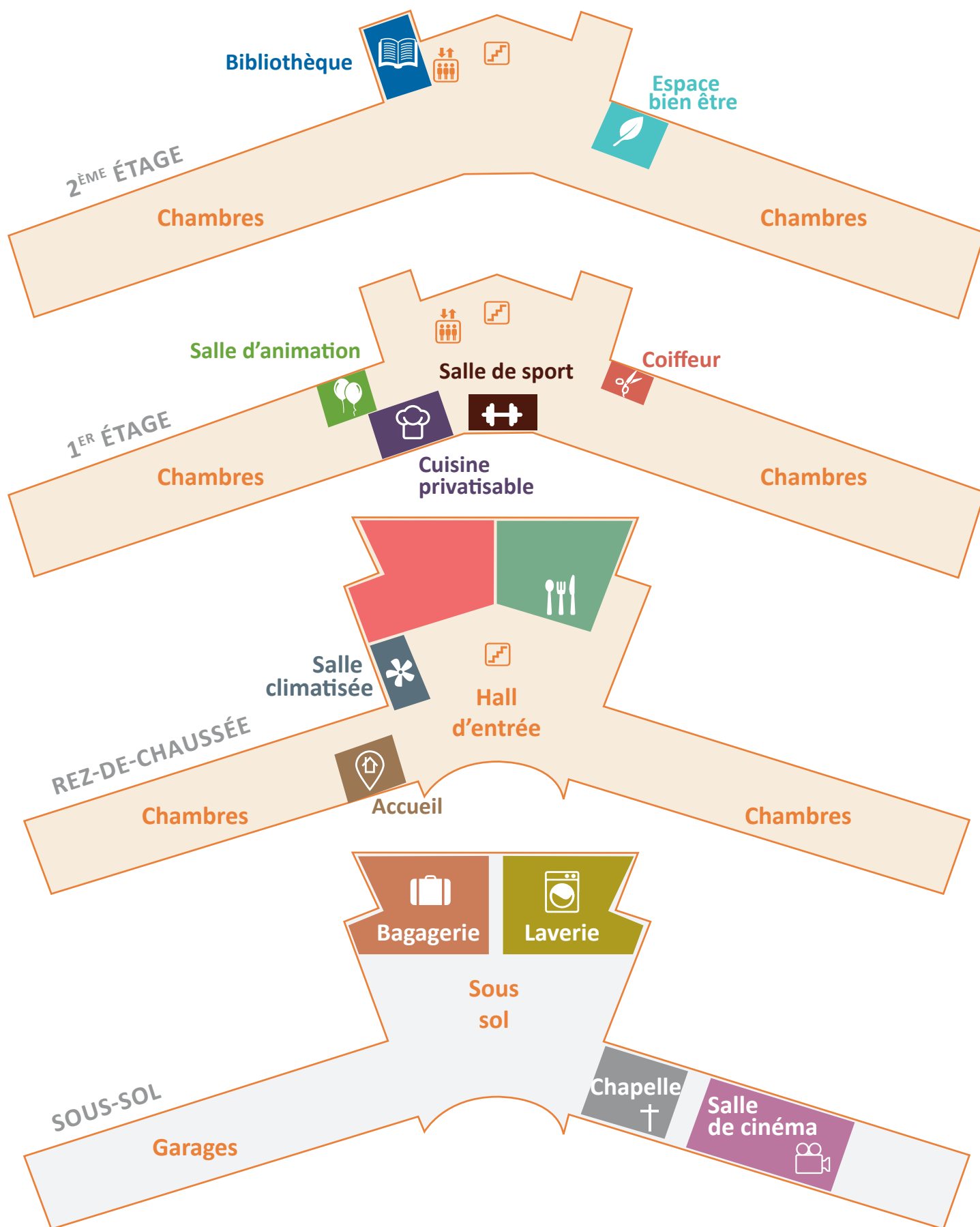
Le culte de chacun est respecté. Une liste des différents représentants du culte peut vous être fournie sur simple demande.

si vous avez besoin de renseignements à ce sujet, vous pouvez :

- composer le 03.27.14.33.00
- en faire part à l'équipe
- déposer une demande écrite dans la boîte aux lettres de l'aumônerie du CH Valenciennes.

Une messe est régulièrement célébrée au sein de la résidence.

 VOUS REPÉRER





Outre la Fondation Duvant, le Centre Hospitalier de Valenciennes vous présente ses autres Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes :

Résidence du Val d'Escaut

(EHPAD-USLD-UHR)

Pl. de la Concorde, Cité des Cheminots

59300 Valenciennes

Tél : 03.27.14.76.76

Résidence Doux séjour

(EHPAD)

2 rue de Roubaix

59410 Anzin

Tél : 03.27.28.19.59

Résidence La Rhôneelle

(EHPAD - UVP - Ac. de jour)

6 rue Davaine

59300 Valenciennes

Tél : 03.27.47.50.80

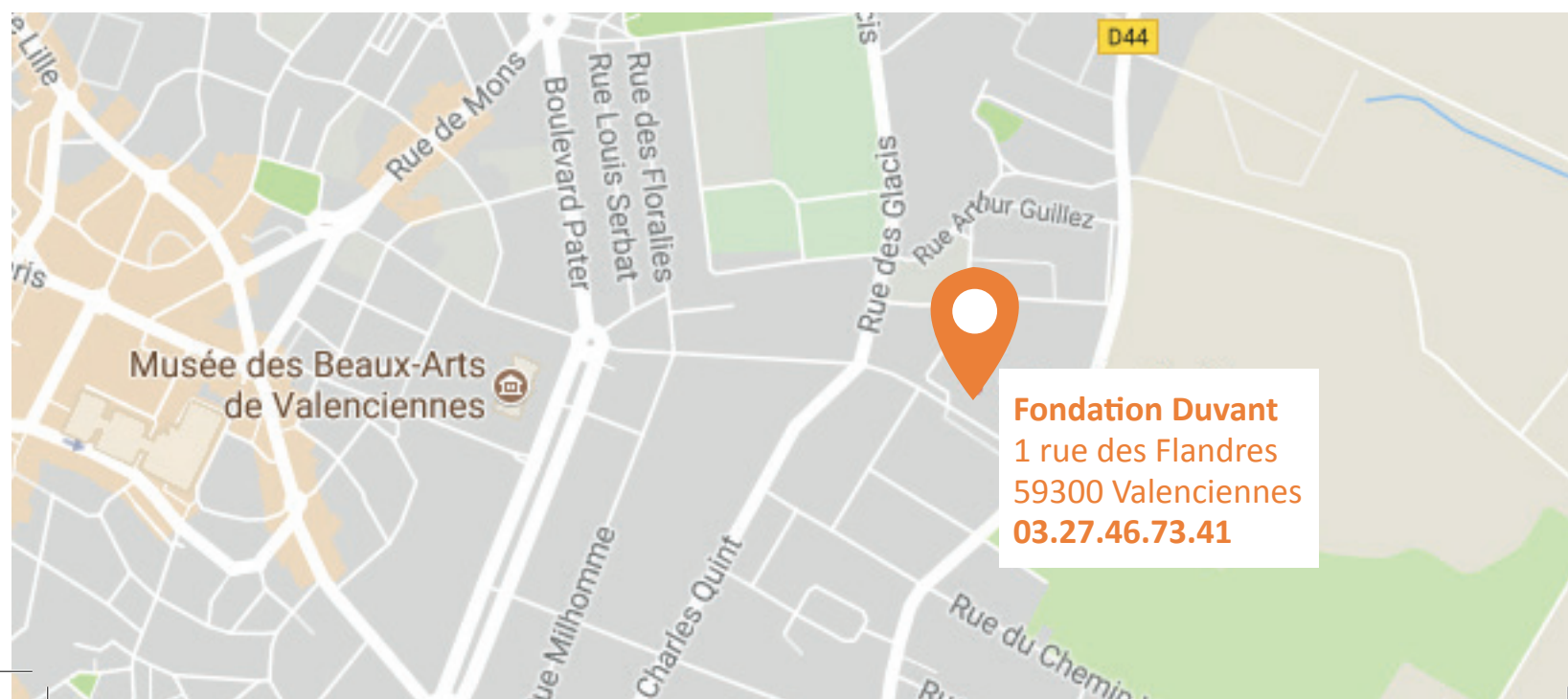
Fondation SERBAT

(EHPAD - Héberg. temporaire)

2 rue Charles GIRAUD

59880 Saint-Saulve

Tél : 03.27.23.30.62



Fondation Duvant
1 rue des Flandres
59300 Valenciennes
03.27.46.73.41